



**BAC PRO, BP & MC niveau IV  
SESSION 2019**

**FORMATION OBLIGATOIRE  
AU TRAVAIL EN HAUTEUR**

**FILIERES  
DU BATIMENT,  
DE LA METALLERIE  
DU BOIS & DE L'ENVIRONNEMENT**

En l'absence de l'attestation de formation avant le 25 janvier 2019,  
**les candidats ne pourront pas être autorisés à se présenter à l'examen.**

Merci de nous signaler toute situation particulière.

**L'arrêté du 8 novembre 2012** (BO n°46 du 13 décembre 2012), modifié par l'arrêté du 19 mars 2014, précise que, pour les diplômes professionnels relevant des dispositions du code du travail relatives à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur, les candidats à l'obtention de ces diplômes professionnels **doivent, lors de leur confirmation d'inscription à l'examen, fournir l'attestation de formation** prévue par la recommandation R. 408 de la Caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés relative, en tout ou partie, **au montage, à la réception, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied.**

**TABLEAU RECAPITULATIF DES FORMATIONS OBLIGATOIRES AU TRAVAIL EN HAUTEUR**  
**EN FONCTION DU DIPLOME CONSIDERE & DES SPECIALITES CONCERNEES**

Libellé du diplôme	Diplôme	Niveaux de compétences exigés		
		Annexe 3	Annexe 4	Annexe 5
TEB : Option A -Etude et Economie	BAC			X
TEB : Option B - Assistant d'Architecture	BAC			X
Ouvrages du Bâtiment : Menuiserie Alu Verre	BAC			X
Ouvrages du Bâtiment : Métallerie	BAC			X
Travaux publics	BAC			X
TB ORGO	BAC	X	X	X
Intervention sur le patrimoine bâti	BAC	X	X	X
Aménagement et Finition du Bâtiment	BAC	X	X	X
Technicien Constructeur Bois	BAC	X	X	X
Charpentier Bois	BP	X	X	X
Métallier	BP		X	X
Maçon	BP	X	X	X
Peinture Revêtement	BP	X	X	X
Menuisier Alu Verre	BP		X	X
Couvreur	BP		X	X
Technicien en énergie renouvelable	MC		X	X

**Pour de plus amples renseignements, merci de vous reporter au guide académique dédié :**  
([www2.ac-lyon.fr/enseignement/esst](http://www2.ac-lyon.fr/enseignement/esst) – Rubrique Prévention des risques – Travail en hauteur – Le guide académique)

**Cette formation obligatoire est payante et à votre charge pour les candidats individuels.**

Pour de plus amples renseignements, contactez le GRETA du Bâtiment :

Monsieur Alain DUPEYRON – 41 rue A. Lumière 69008 Lyon.

☎ : 04.78.78.84.85 – mail : [alain.dupeyron@ac-lyon.fr](mailto:alain.dupeyron@ac-lyon.fr)

**Vous pouvez également prendre contact avec les missions locales ou le Pôle Emploi pour un éventuel financement de cette formation.**